

Coupon d'inscription des Artistes Adultes (plus de 18 ans)

Peintres aux Jardins du Lorient 15 août

Les amis des Jardins du Lorient

34, chemin du petit champ du pont
LA MANCELIERE
85190 VENANSAULT

Nom.....

Prénom.....

Adresse complète

.....
.....
.....

Téléphone

Adresse courriel@.....

Site Internet.....

Je déclare accepter le règlement dans son intégralité

Fait à Le

Signature

Libeller votre chèque de 10 € à l'ordre de « Les Amis des Jardins du Lorient » à retourner avec le présent bulletin à : Association les Amis des Jardins du Lorient

(Adresse postale ci-dessus).

Modalités d'inscription des artistes peintres concours et déroulement du concours

1 – Lieu de la manifestation, date et horaires :

Dans le parc des Jardins du Lorient ouvert aux visiteurs le 15 août de 10 heures à 19 heures.
Remise des Prix 17 h 30

2 – Thématique, supports, formes d'expression

Le jardin, les fleurs, les animaux, la nature, le paysage. Tous les formats et supports sont admis ainsi que toute forme d'expression artistique.

3 – Réalisation d'une œuvre «sur le motif »

Chaque artiste choisit un emplacement dans le parc pour peindre sur motif en public. Il peut également exposer quelques-unes de ses œuvres à côté de lui.

4 – Consignes sanitaires

(actuellement aucune mesure particulière n'est prévue)

5 – Accueil et installation

L'accueil des peintres se fait à partir de 9 heures 30 dans le barnum d'accueil situé 60, chemin de la tour, La Mancelière, Venansault.. Le peintre choisit son emplacement.

Les véhicules des artistes doivent être stationnés uniquement sur le grand parking des Jardins du Lorient (chemin de la Tour). Le peintre doit prévoir le nécessaire pour déplacer son matériel et ses œuvres (brouette, diable...) à l'intérieur du parc. Pour toutes les œuvres présentées par chaque artiste, les Jardins du Lorient déclinent toute responsabilité pour détérioration ou vol. L'exposant est invité à souscrire sa propre assurance.

6 – Participation des artistes

10 € par peintre. Si l'artiste est accompagné d'un adulte ce dernier acquittera un droit d'entrée réduit à 8 € pour l'Association. Gratuité pour les enfants de l'artiste. Gratuité pour l'artiste sur présentation de sa carte Pass Lorient (abonnement annuel aux Jardins du Lorient).

Pour le repas de midi, chaque artiste et sa famille prévoient son pique-nique. Des tables seront dressées place des ogres (station n° 30) mais n'implique pas la nécessité de pique-niquer tous ensemble. Comme par le passé les artistes peuvent pique-niquer à proximité de leur motif.

Ce prix d'inscription au concours et droit d'entrée de la personne accompagnante incluent le café et une boisson à l'espace BAR.

Il n'est pas prévu de remboursement en cas d'intempérie mais un report sur l'année suivante.

7 – Vente d'œuvres

Les artistes ont la possibilité de présenter quelques-unes de leurs œuvres. La vente des œuvres est autorisée sous la seule responsabilité de l'exposant. L'association ne demande aucun pourcentage.

8 – Prix 2024

Cette année les œuvres peintes au motif seront appréciées uniquement pour le **Prix du public** par un **vote proposé aux visiteurs** (faculté comprise dans leur droit d'entrée)

Modalités de vote Prix du Public :

Chaque visiteur ayant acquis un droit d'entrée aux Jardins du Lorient le 15 août est invité à prendre un bulletin de vote à l'entrée. Pour participer au vote il faut impérativement remplir le bulletin après avoir vu l'ensemble des artistes réalisées sur le motif dans le parc OU en se rendant à 17 heures Place des Ogres où seront exposées l'ensemble des œuvres du concours, en inscrivant : Nom et prénom du votant, adresse email, téléphone et le n° de l'artiste inscrit au concours.

Remettre son bulletin dans l'urne (en forme de Pagode indonésienne) qui est installée Place des Ogres (station 30) à proximité du bar d'été).

Les bulletins de l'œuvre ayant requis le plus de votes fera l'objet d'un tirage au sort vers 17 h 30 par un jeune visiteur présent lors de la remise des prix. En cas de ballottage des votes, il sera procédé par un deuxième tirage au sort.

Le nombre de Prix et le montant des Prix seront fixés comme par le passé en fonction d'une nombre d'entrées réalisées au cours de la journée du 15 août.